

SEANCE DU 3 JUIN 2020

L'an deux mil vingt le trois juin à 20 heures , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents Marina LE MOAL, Maire
Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT, Hubert CHOLET, Marie-Paule GUILLEMOT, Adjoints au Maire
Hubert GUERIN, Conseiller Municipal Délégué.
Marie-Hélène GRAFFIN, Catherine REHEL, Maryline CHOUX, Jean-Luc DUPAS, Marc PRIOL, David MAILLARD, Tiphaine MEHEUST, Stéphanie YVERGNIAUX, Dominique BRIAND, Frédéric GASREL, Adrien BOUDET , Marie GUILLOU, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Marie GUILLOU

**Approbation du Procès-Verbal du 20 Février 2020
Elus 2014.2020**

Délibération 2020/06/01 – FINANCES – Indemnités Maire – Adjoints – Conseiller Municipal Délégué.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2123.23 et L 2123.24

Vu l'article 92 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Vu la population légale de la Commune de Caulnes

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints comme suit à compter du 26 mai 2020 (IBT : indice brut terminal de la fonction publique)

		Au 27.5.2020 brut
- Maire	Indice IBT x 45 % brut	1 750.00
- Adjoints	Indice IBT x 16.97 % brut	660.00
- Conseiller Municipal Délégué	Indice IBT x 3.60 % brut	140.00

Délibération 2020/06/02 – FINANCES – Renouvellement ligne de trésorerie – 300 000 euros – Crédit Agricole des Côtes d'Armor -

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Après avoir pris connaissance des conditions proposées

Et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal DECIDE :

- de contracter un crédit de trésorerie auprès de la Banque CREDIT AGRICOLE pour un montant de 300 000 euros et pour une durée de 1 an renouvelable
- d'accepter le règlement trimestriel des agios sur la base du :

index EURIBOR 3 MOIS MOYENNE + marge 0.80 %

Commission d'engagement : 0.25 % du montant

- d'inscrire au budget les sommes nécessaires au règlement des agios
- d'accepter les conditions générales de fonctionnement du crédit de trésorerie
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du crédit de trésorerie.

Délibération 2020/06/03 – AFFAIRES DIVERSES – PANDEMIE COVID 19 – achat de masques avec DINAN AGGLOMERATION – convention à signer avec DINAN AGGLO pour le paiement des masques –

Madame la Maire présente au Conseil Municipal une convention créant un groupement d'achat de masques,

Considérant que dans la lutte contre le Coronavirus, toutes les solutions barrières comptent,

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé, le vendredi 03 avril 2020, a ouvert la voie à un usage accru des masques, même artisanaux, par le grand public afin de limiter la propagation du coronavirus Covid-19,

Considérant que l'Académie de Médecine, dans son avis du 02 avril 2020, recommande que le port d'un masque « *grand public* » ou « *alternatif* » aux masques médicaux soit rendu obligatoire pour les sorties pendant la période de confinement et lors de sa levée,

Considérant que le vendredi 3 avril, lors de son point de presse quotidien, le directeur général de la santé, Jérôme Salomon a déclaré « Nous encourageons le grand public, s'il le souhaite, à porter des masques, en particulier ces masques alternatifs qui sont en cours de production »,

Considérant qu'il résulte de ce qui précède, qu'il existe une urgence impérieuse à doter le grand public de masques alternatifs,

Considérant que la tension extrême sur la production des masques n'est pas compatible avec les délais habituels de mise en concurrence et de consultation,

La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes entre les personnes publiques Commune de Caulnes et DINAN AGGLOMERATION.

Le groupement a pour mission de coordonner et optimiser les actions des différentes parties en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement de commandes.

La constitution de ce groupement de commande a pour objet l'acquisition de masques lavables et réutilisables dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Chaque membre du groupement inscrit le montant des crédits nécessaires qui le concerne dans le budget de sa collectivité.

Dinan Agglomération assure le règlement de la totalité du ou des marchés et émet un titre de recette, à l'issue des opérations de livraison, à l'encontre des membres du groupement sur la base des tarifs suivants, en fonction des quantités distribuées :

Fournisseur	Quantité	Prix unitaire HT	TVA		Participation TTC état (2)	Coût de revient TTC	Coût pour la commune TTC
			5.5%	(1)			
Secuwork	50000	3,95 €	0,22 €	4,17 €	1,00 €	3,17 €	1,58 €
Secuwork	50000	3,50 €	0,19 €	3,69 €	1,00 €	2,69 €	1,35 €
ADL							
décoration	10000	5,10 €	0,28 €	5,38 €	1,00 €	4,38 €	2,19 €

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Madame la Maire

Et après en avoir délibéré

- accepte les termes de la présente convention présentée par Monsieur le Président de DINAN AGGLOMERATION,
- s'engage à régler la participation financière de la commune de CAULNES sur la base des tarifs ci-dessus.

Délibération 2020/06/04 – BATIMENTS COMMUNAUX – Résidence les Moissons – loyers au 1^{er} janvier 2020 -

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2019
(index T2 2019 : 129.72 / index T2 2018 : 127.77 = + 1.53 %
Sur la proposition de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

DECIDE :

De fixer comme suit les loyers de la Résidence des Moissons applicables à compter du 1^{er} janvier 2020

Logements	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020
T1 bis	201.82	204.90
T3	297.94	302.49
T4	355.78	361.22

Délibération 2020/06/05 – AFFAIRES FONCIERES – vente de 7 portions de chemins communaux – Le Haut Breuil – La Landelle – le Bas Roquet – Launay Coeffel – La Ville es Villandre - le Placis des Joncs – La Croix Barbot – Ouverture d'une enquête publique -

Madame La Maire fait part à l'Assemblée de 7 demandes d'achat de portions de chemins communaux :

Lieu	Demandeur
Le Haut Breuil	Mme SANCHEZ – SOLER Marion
La Landelle	Mme Cécile POMMIER
Le Bas Roquet	M. NAVIER Damien
Launay Coeffel	M. & Mme LECHEVESTRIER Claude
La Ville es Villandre	M. RAYMOND Jean-Claude
Le Placis des Ajoncs	M. MARTIN Christophe
Chemin de la Croix Barbot - SNCF	M. HAUISEE Loïc

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires foncières en date du 3 mars 2020

Et après en avoir délibéré

- DECIDE :

- . de donner un accord de principe à la cession de portions de chemins communaux,
- . dit que les frais de géomètre et les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.
- . **de prescrire une enquête publique** pour le déclassement des portions de chemins comprise dans le domaine public et recueillir les avis des riverains.
- . de donner pouvoir à Madame La Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier sous réserve des conclusions de l'enquête publique dont les dates seront fixées par arrêté municipal.

Délibération 2020/06/06 – Rue de Cariou – Lotissement MARTIN : cession à la commune à titre gratuit d'une bande de terrain devant le lotissement appartenant à Madame MARTIN – Intégration dans le domaine public communal.

Vu le projet de construction déposé sur les terrains du lotissement MARTIN, rue de Cariou,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame la Maire,

Sur la proposition de Madame La Maire
Et après en avoir délibéré

- ACCEPTE la cession à titre gratuit d'une bande de terrain devant le lotissement appartenant à Madame MARTIN Marie-France
- INTEGRE cette parcelle cadastrée D 1053 dans le **domaine public communal** (Rue de Cariou).
- DESIGNER l'Office Notarial L'HOMME/LAUBE Notaires à Caulnes pour établir l'acte correspondant
- AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération 2020/06/07 – VOIRIE URBAINE – SDE (Syndicat Départemental d'Energie) – remplacement de 2 lanternes éclairage public – participation de la commune 982.80 euros -

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

- APPROUVE le projet de **RENOVATION DES FOYERS C093 (SDE 39521) et F 121 (SDE 39520) RUE DE DINAN** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **842.40 TTC x 2 soit 1 684.80.** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **491.40 x 2.** Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre aux taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Rencontre prévue le 24 juin à 18h30 : Nouveau Conseil Municipal et personnel communal.
- Distribution de masques : samedi 6 juin de 9h à 12h – Salle de la Mairie – Permanence d'élus.
- Déchetterie – mail d'info joint.
- Dinan Agglomération : mail protection sanitaires pour les entreprises
- Dinan Agglomération : Transport à la demande pour personnes à mobilité réduite – copie de la réponse à Mr BERVILLE Député des Côtes d'Armor.

CLOTURE DE LA SEANCE

- **Le point sur la participation dans les commissions communales (vote le 11 juin).**
- **Le point sur la désignation des délégués aux organismes extérieurs (Election le 11 juin).**